

parts. Le prince de Condé, du sein des plaisirs qui le retenoient au château de Valeri ajouté depuis peu à ses domaines, fit parvenir au roi d'inutiles remontrances. Tout rioit alors au monarque, dont la présence avoit réveillé l'amour et le respect dans le cœur de ses peuples. Les fortifications suspectes tomboient. Des forteresses nouvelles s'élevoient au premier ordre, pour tenir en bride les grandes villes. Les attroupements se dissipoient devant lui. Dans toutes les provinces où il mettoit le pied, les personnes en place accouroient pour lui jurer une inviolable fidélité. Toutefois il donna d'abord de belles paroles, de peur de fournir aux mutins quelque prétexte de brouiller durant son absence; mais prenant à son retour le ton qui convenoit à sa dignité, il répondit au prince, que sans doute il ne lui étoit pas venu dans l'esprit qu'il pût jamais s'arroger le droit de gouverner à son gré la volonté de son souverain. Condé sut dissimuler son mécontentement, qui n'en parut qu'avec plus d'éclat par la suite.

En conséquence du concile œcuménique, on célébra dans l'étendue de la chrétienté un grand nombre de conciles particuliers, tant pour obéir au décret qui ordonnoit la célébration des conciles provinciaux, que pour la publication générale des décrets de Trente¹. La France, qui avoit refusé d'admettre des usages contraires à son ancienne discipline, se montra néanmoins, au concile de Reims, la plus empressée des nations chrétiennes, non-seulement à se soumettre aux décisions dogmatiques de Trente, mais (sans nommer la source où elle puisoit) à recueillir dans ce concile tous les points de discipline qui ne contrarioient point les coutumes ou les maximes du royaume. Dès le 26 de novembre 1564, on fit l'ouverture du concile de Reims, où assistèrent en personne le cardinal de Lorraine, archevêque du lieu, les évêques de Soissons, de Châlons, de Senlis; et par procureurs, ceux de Laon, de Noyon, d'Amiens et de Boulogne; sans compter Nicolas Pellevé, archevêque de Sens, et le savant évêque de Verdun, Nicolas Psalme, qui s'y trouvèrent par occasion. Dans la première des congrégations ou sessions, qui furent au nombre de dix-neuf, non comprise

¹ Labb. Conc. t. xv, p. 43 et seq.